

Le modèle de contrat entre la Société TOMKET et ses clients concernant l'éco contribution:

Entre (société Client) :

Ci-après désigné « XXX »

Et

La Société TOMKET s.r.o.

Ci-après désigné « TOMKET »

Ensemble dénommé les « Parties » ou individuellement la « Partie »,

La société TOMKET fournit des pneumatiques à la société XXX qui les revend sur le marché français. En vertu de la réglementation française (articles R 543-137 et suiv. du Code de l'environnement) la société XXX est considérée comme « producteur metteur sur le marché » et est soumis à une obligation de traitement, collecte et valorisation des pneumatiques qu'il a mis sur le marché.

Par le présent contrat, la société TOMKET propose à la société XXX de prendre en charge en son nom et pour son compte l'exécution de ses obligations réglementaires. Cette collecte et valorisation des pneus usagés se fait via la société ALIAPUR (acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés) avec qui TOMKET est lié par un contrat.

Au regard du Code de l'environnement si la société XXX est considérée comment détenteur/distributeur et pourra prétendre à la collecte des pneumatiques usagés par un prestataire de la société ALIAPUR, sous réserve que la société XXX respecte les conditions de collecte ALIAPUR.

Fait à České Budějovice, le

En deux (2) exemplaires dont un exemplaire remis à chaque partie

société Client

TOMKET s.r.o.